



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2025-034
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature de l'avenant n°07-03 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°7 - Menuiseries intérieures – Mobilier – Agencement - Signalétique

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et de services, à 100 000 € HT et, s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°12-24 en date du 20 février 2024 portant attribution du lot n°7 Menuiseries intérieures – Mobilier – Agencement - Signalétique dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance,

Considérant qu'après vérification technique, l'habillage des appuis de menuiserie sans allège par des bavettes en aluminium a été jugée non nécessaire,

Considérant que suite à une proposition de l'entreprise CROIXMARIE et du maître d'œuvre, le maître d'ouvrage a validé la modification du type de porte coulissante entre l'espace de vie grand et moyen,

Considérant la proposition du maître d'œuvre de remplacer les plinthes prévues en médium peint par des plinthes en bois pour une meilleure cohérence esthétique,

Considérant la proposition du maître d'œuvre de remplacer les tablettes et embrasements initialement prévues en médium peints par des éléments en bois pour une meilleure cohérence esthétique,

Considérant la proposition de l'entreprise CENOMANE, validée par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, de mettre en œuvre des sanitaires avec réservoirs encastrés,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°07-03 avec l'entreprise CROIXMARIE située à Saint-Jean-de-Braye (45), prévoyant une plus-value à hauteur de 3 048,23€ HT, soit une évolution de 1,93% du montant du marché.

Article 2 : D'indiquer que le nouveau montant total du marché s'établit à 158 006,83€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.



Fait à Semoy, le 10 avril 2025

Le Maire,
Laurent BAUDE

Laurent Baude

The official seal of the Municipality of Semoy, Loiret. It is a circular emblem with a blue border. The text 'MAIRIE DE SEMOY' is written along the top inner edge, and '(LOIRET)' is at the bottom. The center of the seal depicts a landscape with a church spire, a windmill, and a bridge over a river, flanked by two stars.

Transmission préfecture 23 AVR. 2025

AAPC n°2023-002

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 7 – Menuiseries intérieures – Mobilier – Agencement - Signalétique

AVENANT N°07-03

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY
20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

CROIXMARIE
40 rue des frères Lumière
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 7 – Menuiseries intérieures – Mobilier – Agencement – Signalétique

■ **Date de la notification du marché public :** 21/02/2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 16 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 148 455,78€
- Montant TTC : 178 146,94€

■ **Montant du marché suite à l'avenant n°07-02 :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 154 958,60€
- Montant TTC : 185 950,32€

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

1. Suppression des bavettes en aluminium :

Suppression des bavettes en aluminium laqué pour habillage des appuis de menuiseries sans allège

2. Modification type de porte coulissante entre l'espace de vie grand et moyen :

Fourniture et pose d'un châssis ECLISSE à galandage pour porte de 40 mm avec déduction de porte et le système coulissant initial (entre l'espace de vie moyen et grand).

3. Matérialité des plinthes :

Modification des plinthes en médium de 100/16 mm en contre-plaqué pin maritime de 100/16mm.

4. Matérialité des tablettes et habillages des ébrasements :

Modification des tablette bois en allège de menuiserie en médium épaisseur 15

Modification des habillages des ébrasements des menuiseries extérieures, Panneaux épicea épaisseur 18 mm finition qualité à peindre » 5 123,38 € HT (129,150 ML) en contre-plaqué pin maritime.

5. Finition des plinthes, tablettes et habillages des ébrasements :

Suppression de la mise en peinture des plinthes, les tablettes et les allèges

Réalisation du vernis sur les plinthes en CP pin maritimes 340 ml.

Réalisation de vernis sur les tablettes de fenêtres et sur les ébrasements de fenêtres 123 ml

Tablettes de visites sanitaires encastrés :

Fourniture et pose de tablette en Matelcompact de 10 mm.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 048,23€
- Montant TTC : 3 657,88€
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,93%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 158 006,83€
- Montant TTC : 189 608,20€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Erwan CROIXMARIE Président de la SAS CROIXMARIE	SAINT JEAN DE BRAYE 22/04/2025	 CROIXMARIE SAS SAS au capital de 477 000 € 40 Rue des Frères Lumière 45800 ST JEAN DE BRAYE Tel. 02 38 86 10 50 - Fax 02 38 86 52 17 Siret 410 190 637 00029 - N°E 4332A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY , le 11/04/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)